

**MARCHE PUBLIC N°2025/7****DECISION D'ATTRIBUTION N°DECP N°2025-007-2025****A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Communauté de communes Celavu Prunelli
 Lieu-dit Funtanaccia – BP 90038
 20129 BASTELICACCIA
 Tél. 04 95 52 84 59
contact@celavu-prunelli.fr

□ Nom, prénom et qualité du signataire du marché public :

NOEL DOMINIQUE LIVRELLI – PRESIDENT

Autorisé par délibération n°2020-038 du 30/06/2020, portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le président en matière de commande publique.

B - Objet de la consultation

Maitrise d'œuvre pour la restauration morphologique du cours d'eau "Cintulinu": Renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne décharge communale

Référence MARCHE : 2025/10

C - Déroulement de la consultation

Publicité :

DCE dématérialisé : oui

Supports de publications	Date de parution
BOAMP	Sans objet
BOAMP ET JOUE	Sans objet
JAL CORSE-MATIN	Envoi le 08/08/2025 paru le 14/08/2025
Profil acheteur http://cc-celavu-prunelli.emarchespublics.com	08/08/2025

La date limite de réception des offres était fixée au 16/09/2025 à 12h00

D - Elimination des offres

Sans objet

E - Classement des offres

■ Décision relative au classement des offres

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres joint en annexe, le pouvoir adjudicateur retient le classement de l'offre proposée.

F - Décision d'attribution

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant au classement des offres, considérant que le candidat a communiqué l'ensemble des pièces de candidature sollicitées, le pouvoir adjudicateur décide d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé :



■ Identité du candidat retenu :

CE3E (Conseil Etudes Eau Espace Environnement)
 12 bis Route de Conches
 27 180 ARNIERES-SUR-ITON
 ce3e@ce3e.fr ; marchespublics@ce3e.fr

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :
 Aux prix et conditions indiqués dans L'AE après négociation correspondant montant de :

Montant retenu après négociation :

Global : 55 438,00 € HT, Taux de 12,32% Honoraires 55 438 € HT, soit 66 525,60 (€ TTC)

Missions et répartition des honoraires		
Eléments de missions	Total sur honoraire %	Total global H.T.
AVP	25,6	14200
PRO	27,6	15319
AMT	9,9	5489
VISA	2,3	1300
DET	29,3	16250
AOR	5,2	2880
TOTAL	100%	55438

Motifs du choix de l'offre proposé : Pour les motifs indiqués au RAO.

G - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A BASTELICACCIA, le 7/10/2025

Le Président
 ND LIVRELLI

Annexes :

1. Rapport d'analyse des offres
2. Attestations de publications
3. Registre des dépôts
4. Registre des retraits
5. Attestation de clôture
6. Délibération



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI

Rapport d'analyse des offres

Marché en procédure adaptée (MAPAO)
Examen des offres avant les candidatures

Désignation du pouvoir adjudicateur : Communauté de communes Celavu Prunelli
Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président

1 – Objet de la consultation

MOE pour la restauration morphologique du cours d'eau "Cintulinu": Renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne décharge communale

Référence : 2025/10

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° et R2172-1 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'une consultation initiale.

Nature du marché : Service – Marché de maîtrise d'œuvre

Enveloppe financière des travaux : 450 000 € HT :

Développement durable :

- Clauses sociales : sans
- Clauses ou conditions d'exécution environnementales : décrits dans les dossiers de la consultation

2. Caractéristiques du marché

2.1 – Marché ordinaire unique conclu avec un opérateur économique

Les prestations de maîtrise d'œuvre débutent à compter de la date indiquée sur l'ordre de service. Elles s'achèvent à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

A titre indicatif : La durée globale est de 22 mois

Mission d'étude : 7 mois

Travaux : 3 mois

Parfait achèvement : 12 mois

2.1 – Autres caractéristiques du marché

Absence de variante

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





3- Déroulement de la consultation

3.1 Publicité/Délais/traçabilité :

DCE dématérialisé : oui

Supports de publications	Date de parution
BOAMP	Sans objet
BOAMP ET JOUE	Sans objet
JAL CORSE-MATIN	Envoi le 08/08/2025 paru le 14/08/2025
Profil acheteur http://cc-celavu-prunelli.emarchespublics.com	08/08/2025

Délais :

- Date et heure limite de réception des offres : 16/09/2025 à 12h00
 - Date limite de validité des offres : 180 jours
- Date ouverture des plis : 16/09/2025-14h

Traçabilité :

- Nombre de questions posées en cours de procédure : 0
- Modification du DCE en cours de procédure : 0
- Total des DCE électroniques téléchargés : 17 (cf. registre des retraits)
- Dont Total des DCE électroniques téléchargés anonymement : 3
- Nombre d'offres électroniques déposées : 1 pli (cf. registre des dépôts)

L'acheteur décide d'examiner les offres avant les candidatures.

3.2 Conformité des offres

3.2.1 Remise des offres

- Nombre et liste des candidats ayant remis une offre dans les délais : 1

	Candidat INDIVIDUEL	Code postal ville	Siret	Lots concernés	Dépôt offre de base : oui/non
1	CE3E Conseil Etudes Eau Espace Environnement)	27180 Arnière sur Iton	400 901 435 00034	Sans objet	OUI

3.2.2 Offres irrégulières, inacceptables, inappropriées et OAB :

- Nombre et liste des offres irrégulières : 0
- Nombre et liste des offres inacceptables (L. 2152-3 ccp) :
L'entreprise CE3E est déclarée inacceptable car dépasse les crédits alloués
- Nombre et liste des offres inappropriées : 0
- Nombre et liste des offres anormalement basses : 0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



- Régularisation des offres irrégulières

Oui (CE3E)

- La phase de régularisation est déclenchée au cours de la négociation (24.09.2025) dans les conditions du RC.

5. ANALYSE DES OFFRES

5.1 Rappel des critères de jugement des offres :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés qui suivent :

Critères	Pondération
Valeur technique	60 %
1.1 Qualité de l'équipe dédiée au projet : Présentation de l'organigramme, nombre d'intervenants, fonction des intervenants dans le projet (expert, directeur, chef de projet, ingénieur technicien, secrétaire...) qualifications, compétences professionnelles et expérience dans le domaine au travers des CV ou autre document détaillé)	30 %
1.2 Pertinence de la Méthodologie de conduite des études à chaque étape de la mission : compréhension des enjeux et reformulation en s'appropriant le projet, mise en exergue des missions en vue des attentes et en tenant compte des contraintes. (Restitution sous forme méthodologique assortie d'un planning cohérent)	30 %
Prix	40 %

Modalités de mise en œuvre des critères

Chaque critère/Sous critère est noté sur 10 puis pondéré par pourcentage.

La valeur technique sera appréciée au vu de la note méthodologique présentant les aspects ci-avant (1.1 et 1.2) :

Le prix sera analysé comme suit :

Formule inversement proportionnelle, soit : $Note = (\text{montant HT le moins élevé}) / (\text{montant HT proposé pour cette offre}) * \text{note maxi}$.

Règles particulières : Règle en cas d'ex-aequo au classement : En cas de situation d'ex aequo entre deux candidats classés, les candidats ex aequo seront départagés par le prix. C'est l'offre avec le prix le plus bas qui sera retenue.

Méthode de notation- barème :

Très insuffisant	1 à 2 points
Insuffisant	3 à 4 points
Correct et acceptable avec réserves	5 à 6 points
Niveau élevé	7 à 8 points
Très élevé aucune réserve	9 à 10 points

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





5.2 - ANALYSE DE L'OFFRE :

Tableau d'analyse OFFRE INITIALE :

Critère d'attribution /100	CANDIDAT 1 – CE3E (Conseil études eau espace environnement)
<p>Prix noté sur 10 (30%) sur la base du DQE Formule : Note= (montant HT le moins élevé)/(montant HT proposé pour cette offre)* note maxi x10</p> <p>L'estimation administrative est estimée à : 55 000 € HT</p>	<p>Prix : 97 865 € HT</p> <p>Note : Offre déclarée inacceptable</p>
<p>Valeur technique apprécié au vu de la note méthodologique (60%) :</p>	
<p>1.1 Qualité de l'équipe dédiée au projet : Présentation de l'organigramme, nombre d'intervenants, fonction des intervenants dans le projet (expert, directeur, chef de projet, ingénieur technicien, secrétaire.) qualifications, compétences professionnelles et expérience dans le domaine au travers des CV ou autre document détaillé) . (noté sur 10) /30%</p>	<p>Equipe : L'organigramme est clair et précis dans les missions attribuées à chacun des collaborateurs. Différents interlocuteurs sont prévus pour accompagner la mission. : Un Directeur d'étude et maître d'œuvre expert ; Un Référent ; Un Chef de projet et maître d'œuvre ; Des Interlocuteur administratifs et les techniciens d'études participeront à la création des éléments techniques. Les Compétences attendues sont représentées (CV) et en adéquation avec les missions attendues.</p> <p>Note barème de notation : 9/10</p>
<p>1.2 Pertinence de la Méthodologie de conduite des études à chaque étape de la mission : compréhension des enjeux et reformulation en s'appropriant le projet, mise en exergue des missions en vue des attentes et en tenant compte des contraintes. (Restitution sous forme méthodologique assortie d'un planning cohérent) (noté sur 10) /30%</p>	<p>La méthodologie présentée est très complète et de qualité. Cependant, au vu du montant global et du séquençage des missions, la méthodologie de la Phase AVP est surévaluée avec le travail réel à effectuer. Pas de prise en compte des éléments fournis lors de la consultation. (Etudes antérieures). Par ailleurs, beaucoup de réunions sont prévues en présentiel alors que certaines pourraient s'effectuer à distance. Les envois des rapports et dossiers présentent des coûts très important (nombre de livrables élevé). Les délais de chantier peuvent être optimisés, tout comme les déplacements dans les différentes phases du projet</p> <p>Note barème de notation : 5/10</p>

L'offre est déclarée inacceptable. Conformément au règlement de la consultation et au vu de la qualité de l'offre, de la spécialité attendue pour ce type de missions, il a été décidé de négocier avec l'entreprise et de la régulariser au cours de la négociation. Le candidat a été sollicité le 24/09/2025 et à répondu dans les délais fixés par le pouvoir adjudicateur.

Les points de négociation se sont effectués au regard des critères de jugement.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





5.3 – ANALYSE DE L'OFFRE ET CLASSEMENT Après négociation :

Tableau récapitulatif des notes pondérées attribuées aux candidats après négociation :

Critère d'attribution /100	CANDIDAT 1 – CE3E (Conseil études eau espace environnement)
Prix noté sur 10 (40%) sur la base du DQE Formule : Note= (montant HT le moins élevé)/(montant HT proposé pour cette offre) * note maxi (10) L'estimation est de 55 000 € HT	Prix : 55 438 HT Note barème de notation : 10/10 Note pondérée : 40 Commentaire : certaines phases/missions sont revues ce qui a fortement réduit le prix – l'offre devient acceptable
Classement	1
Valeur technique apprécié au vu de la note méthodologique (60%)	
1.1 Qualité de l'équipe dédiée au projet : Présentation de l'organigramme, nombre d'intervenants, fonction des intervenants dans le projet (expert, directeur, chef de projet, ingénieur technicien, secrétaire.) qualifications, compétences professionnelles et expérience dans le domaine au travers des CV ou autre document détaillé) . (noté sur 10) /30%	L'appréciation de ce critère est identique à la phase avant négociation. Pas d'apports significatifs à la négociation, la note reste identique Note : 9/10 Note pondérée 27
1.2 Pertinence de la Méthodologie de conduite des études à chaque étape de la mission : compréhension des enjeux et reformulation en s'appropriant le projet, mise en exergue des missions en vue des attentes et en tenant compte des contraintes. (Restitution sous forme méthodologique assortie d'un planning cohérent) (noté sur 10) /30%	La nouvelle offre prend en compte les axes à améliorer. Le candidat a revu sa proposition qui entraîne une réduction des journées de terrain lors de phase AVP et des délais sont optimisés (délai global proposé à 16 mois). Les efforts consentis sont satisfaisants. La note est augmentée de 2 points Note barème de notation : 7/10 Note pondérée 21
Note V TECHNIQUE	48
NOTE FINALE pondérée VT + Prix	88/100
CLASSEMENT	1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



6. ANALYSE DES CANDIDATURES

L'acheteur a décidé d'examiner les offres avant les candidatures.

6.1 Recevabilité de la candidature du candidat classé premier :

Dans le cadre de la présente consultation et conformément à l'article R. 2144-3 du code de la commande publique, l'acheteur a vérifié la candidature du candidat classé en premier après analyse des offres sur la base des critères de sélection.

- Le candidat présente les garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes pour exécuter les prestations et il à candidat a complété sa candidature dans les délais impartis

7. PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé d'attribuer le marché public au candidat suivant :

CE3E (Conseil Etudes Eau Espace Environnement)
12 bis Route de Conches
27 180 ARNIERES-SUR-ITON

Pour un montant de :

Global : 55 438,00 € HT, Taux de 12,32% Honoraires 55 438 € HT, soit 66 525,60 (€ TTC)

Missions et répartition des honoraires		
Eléments de missions	Total sur honoraire %	Total global H.T.
AVP	25,6	14200
PRO	27,6	15319
AMT	9,9	5489
VISA	2,3	1300
DET	29,3	16250
AOR	5,2	2880
TOTAL	100%	55438

Motifs du choix de l'offre proposé :

L'offre proposée, apparait comme économiquement avantageuse au vu de sa qualité technique et de ses tarifs . Fait le 7/10/2025 à Bastelicaccia.

Le Président,



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**Dematis**

Attestation de publication

Organisme

Nom	Cc Celavu-prunelli
Utilisateur	Noël Dominique LMRELLI
Coordonnées	BP 90038, 20129 Bastelcaccia
Tél	0495291940
Email	marches-publics@celavu-prunelli.fr

Objet du marché

MOE pour la restauration morphologique du cours d'eau "Cintulinu"-Commune d'Ucciani:
Renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de
l'ancienne décharge communale

Avis de publicité

Type de procédure	Proc.Adapt.
Référence organisme	2025/10
ID Dematis	1112917
Réception électronique	Activée
Date mise en ligne	08/08/2025 à 15 h 10
Date limite de candidature	
Date limite de remise des offres	16/09/2025 à 12 h 00

Liste des pièces du dossier de consultation (si dématérialisation de la procédure)

Règlement de consultation.pdf	CCP déf.pdf
AAPC-MOEinf.90.pdf	DC2-2019.rtf
Etudes antérieure sans les montants.pdf	AE déf..rtf
Cahier des charges MOE_Cintulinu déf.pdf	DC1-2019.rtf

Dematis certifie que la publication du présent avis a été réalisée sur les supports listés ci-dessous

Support de publication	Références annonces	Date de parution
LA CORSE MATIN - CORSE MATIN DIMANCHE	Annonce envoyée le 08/08/2025 à 14h02 et relevée le 08/08/2025 à 15h07	Non renseignée par le journal

Fait à Paris, le 17/09/2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

 **COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI**
SIRET N° : 24200050300050
BP 90038 - 20129 Bastelicaccia
Tél : 04 95 29 19 41

Courrier: marches-publics@celavu-prunelli.fr

INTITULE DU MARCHÉ : MOE pour la restauration morphologique du cours d'eau "Cintulinu"-Commune d'Ucciani : Renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne décharge communale – missions AVP ;PRO ;AMT ;VISA ;DET ;AOR

Identifiant interne de la consultation : N° 2025/10

Documents de la consultation à télécharger via le lien vers le profil d'acheteur :

<https://cc-celavu-prunelli.emarchespublics.com>

date d'envoi de la publication : 8.09.2025

Date et heure limite de dépôts :

Offre : 16/09/2025 à 12 h 00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

**REGISTRE DES DEPOTS DES OFFRES**Auteur de la procédure : **Noël Dominique LIVRELLI**Objet du marché : **MOE pour la restauration morphologique du cours d'eau "Cintulinu"-Commune d'Ucciani: Renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne décharge communale**

Date de publication :

Date de candidature :

Date d'offre : **16/09/2025 à 12 h 00**Votre référence : **2025/10**ID EMP : **1112917**

Date export: 17/09/2025 à 13h30

Total enveloppes électroniques offre: **1**Total enveloppes papier offre: **0**

OFFRE					
Ordre d'arrivée	Date de réception	Mode de réception	Société et Contact	Observations	Plis et lots
1	15/09/2025 à 16h44	Electronique	CE3E Christian Cozilis 12 bis Route de Conches 27180 - Arnières-sur-Iton Tél: 0232625362 Fax: marchespublics@ce3e.fr		- Lot unique : 1112917_offre_1127082_32797.crypt (82 Mo)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



REGISTRE DES RETRAITS

Objet du marché : MOE pour la restauration morphologique du cours d'eau "Cintulinu"-Commune d'Ucciani: Renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne décharge communale

Date de publication :
Date de candidature :
Date d'offre : 16/09/2025 à 12 h 00
Votre référence : 2025/10
ID EMP : 1112917

Date impression: 17/09/2025 à 13h31

Total dce électroniques téléchargés: 17
Total dce reprographiés retirés: 0
Total dce électroniques téléchargés anonymement 3

Contact	Société	Coordonnées	Type retrait	E-mail	Lots	Intention de réponse	Première visite (dernière)
Technique Support	Klekoon SARL	12 rue Paul Langevin 93270 - Sevran Tel:0149364620 Fax:0149364621	Electronique	dce@klekoon.com	- Pièces communes	NC	08/08/2025 à 18h34 (08/08/2025 à 18h34)
Naimesh Patel	i tech ltd	india 380016 - India India Tel:+917874225896	Electronique	sunny@tenderrfp.com	- Pièces communes	NC	09/08/2025 à 02h43 (09/08/2025 à 02h43)
Chaw DT	DTchaw	rue des 75001 - Paris Tel:0154789856	Electronique	dtchaw@gmail.com	- Pièces communes	NC	09/08/2025 à 07h48 (12/08/2025 à 15h04)
Alexis Venturini-Gambey	L'atelier du maquis	1 rue Adolphe Landry 20200 - Bastia Tel:0643150835	Electronique	maquis.paysage@gmail.com	- Pièces communes	NC	10/08/2025 à 13h44 (13/08/2025 à 12h10)
éric Berberes	VALORIS CONSEIL	Batiments 14 et 15 16 av Charles de Gaulle 31130 - Balma Tel:0643590666	Electronique	05pv7c7yk8@mailpwr.com	- Pièces communes	NC	11/08/2025 à 12h22 (11/08/2025 à 12h22)
Chawki Belouahchia	Doubletrade	14 Rue de la Beaune 93048 - Montreuil Tel:0184762518	Electronique	maj_dce_automatique@doubletrade.com	- Pièces communes	NC	12/08/2025 à 09h08 (12/08/2025 à 09h12)
MARTINE DI MEO	ACTIERRA	Domaine du Petit Arbois 13545 - AIX EN PROVENC CEDEX 4 Tel:0442508300	Electronique	ao.eau@actierra.com	Dossier complet téléchargé	NC	12/08/2025 à 10h09 (12/08/2025 à 10h11)
Christian Cozilis	CE3E	12 bis Route de Conches 27180 - Amieres-sur-Iton Tel:0232625362	Electronique	marchespublics@ce3e.fr	Dossier complet téléchargé	NC	12/08/2025 à 11h40 (12/08/2025 à 11h41)
Stéphane Coll	Sylvatica	4 rue Félicien Marchi 20100 - Sartène Tel:0495251791	Electronique	sylvatica2a@gmail.com	- Pièces communes	NC	15/08/2025 à 15h44 (15/08/2025 à 15h47)
Hervé Bousquet	AQUA Conseils	524, chemin Las Puntos 31450 - BAZIEGE Tel:0534660909	Electronique	aquaconseils@club-internet.fr	Dossier complet téléchargé	NC	19/08/2025 à 09h16 (19/08/2025 à 09h16)

Pour l'autorité compétente par délégation



Dce Suivi	Doubletrade	ROUGET DE L'ISLE 94448 - Issy les Moulineaux Tel:0184762519	Electronique	SUIVI-DCE@DOUBLETRADE.COM	Dossier complet téléchargé	NC	19/08/2025 à 09h38 (19/08/2025 à 09h39)
Isaac Marie	Transports Communs Agglo Troyenne	20 Rue Aux Moines 10387 - Troyes Tel:0325704905	Electronique	i.marie@tcat.fr	- Pièces communes	NC	20/08/2025 à 17h38 (20/08/2025 à 17h38)
Jean Paul VIVIER	SARL TPAE	Résidence impériale Bat C2 20090 - AJACCIO Tel:0495529208	Electronique	jean-paul.vivier@tpae.fr	- Pièces communes	NC	25/08/2025 à 10h40 (25/08/2025 à 11h06)
Olivier VENTO	Setec Hydratec	5 chemin des Gorges de Cabries 13127 - Vitrolles (13127) Tel:0486156145 Fax:0486156123	Electronique	vitrolles@hydra.setec.fr	Dossier complet téléchargé	NC	27/08/2025 à 17h06 (27/08/2025 à 17h08)
Nicolas Debiais	BIOTEC INGENIERIE ECOLOGIQUE	92 quai Pierre Scize 69005 - lyon Tel:0478140606	Electronique	biotec@biotec.fr	Dossier complet téléchargé	NC	28/08/2025 à 11h35 (28/08/2025 à 11h35)
XAVIER PIACENTINI	Les freres piacentini	RT11 lustincone 20620 - BIGUGLIA Tel:0495335143 Fax:0495304884	Electronique	sec@lfpiacentini.com	- Pièces communes	NC	01/09/2025 à 16h52 (03/09/2025 à 11h59)
Vincent NIEL	Dynamique Environnement	5 allée des chevreuils 69380 - LISSIEU Tel:0472179348	Electronique	m.rivas@dynamique-environnement.com	- Pièces communes	NC	05/09/2025 à 14h25 (05/09/2025 à 14h25)



Attestation de clôture

Organisme

Organisme
annonceur : **CC Celavu-Prunelli**

Identité utilisateur : **Noël Dominique LIVRELLI**

Coordonnées de **BP 90038**

l'organisme : **20129 Bastelcaccia**

Tél : **0495291940**

Fax : **non renseigné**

Email : **marches-publics@celavu-prunelli.fr**

Objet du marché

**MOE pour la restauration morphologique du cours d'eau "Cintulinu"-Commune d'Ucciani:
Renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne
décharge communale**

Avis de publicité

Type de procédure : **Proc.Adapt.**

Référence organisme : **2025/10**

ID Dematis : **1112917**

Date de mise en ligne : **08/08/2025 à 14 h 00**

Date limite de candidature : **non renseigné**

Date limite de remise des
offres : **16/09/2025 à 12 h 00**

Nombre d'alertes ciblées envoyées aux entreprises: **1321**

Nombre de clics sur la publicité: **56**

Nombre de dossiers électroniques téléchargés : **17**

Fonctionnalité de réception électronique activée

Nombre de candidatures électroniques déposées : **0**

Dont pli hors délais : **0**

Nombre d'offres électroniques déposées : **1**

Dont pli hors délais : **0**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Paris , le **17/09/2025**

Dematis - Groupe Les Echos - 10 boulevard de Grenelle, CS 10817, 75738

PARIS CEDEX 15 - Tel : 01 72 36 55 48

<http://www.e-marchespublics.com>



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

RAPC

Pour l'autorité compétente : **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI**



SIRET N° : 24200050300050

BP 90038 - 20129 Bastelicaccia

Tél : 04 95 29 19 41

Courrier: marches-publics@celavu-prunelli.fr

INTITULE DU MARCHE : MOE pour la restauration morphologique du cours d'eau "Cintulinu"-Commune d'Ucciani :

Renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne décharge communale –
missions AVP ;PRO ;AMT ;VISA ;DET ;AOR

Identifiant interne de la consultation : N° 2025/10

Documents de la consultation à télécharger via le lien vers le profil d'acheteur :

<https://cc-celavu-prunelli.emarchespublics.com>

date d'envoi de la publication : 8.09.2025

Date et heure limite de dépôts :

Offre : 16/09/2025 à 12 h 00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Pour l'autorité compétente par délégation
02A-242000503-20200630-DCC2020-038-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020
Affichage : 01/07/2020



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI
SEANCE DU 30 JUIN DEUX MILLE VINGT

DELIBERATION N°DCC2020-038

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCC2020-025 DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2020

Nombre de membres :
Afférents au conseil communautaire :24
En exercice : 24
Qui ont pris part à la délibération :19
Absents : 2
Pouvoir :3
Pour :22
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :25 Juin 2020
Date d'affichage :1^{er} Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trente juin, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, non pas en son siège mais à la salle du conseil municipal de Bastelicaccia en raison du protocole sanitaire COVID-19 à mettre en place.

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, Catherine MAZZACAMI, Antoine OTTAVI, Madeleine GUGLIELMI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Roselyne FOLACCI, Paul MAZZACAMI, Gabrielle FOLACCI, Pierre POLI, Thérèse MALU, Corinne DIANI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Jean Baptiste GIFFON, Marie France ORSONI, Jean-Luc GIOCANTI, Achille MARTINETTI, Pierre François BELLINI, François CHIARASINI
Etaient absents : Dominique VINCENTI, Ange Marie GAMBARELLI

Absents représentés : BRUSCHI Félix (par M. GUGLIELMI), Monique CHIOCCA (par G. FOLACCI), Antoine PELLEGRINETTI (par T. MALU)

Secrétaire de séance élu : Jean Baptiste GIFFON

**OBJET : DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VERS LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE.**

Le Président de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli expose au Conseil Communautaire,

Vu code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2020-03-30-001 du mars 2020 portant statuts de la communauté de communes du Celavu-Prunelli, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DCC2020-018 en date du 4 juin 2020, portant élection du Président de la communauté ;

Le Président expose :

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que « le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. De l'approbation du compte administratif ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242000503-20200630-DCC2020-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

Affichage : 01/07/2020



3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;

4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6. De la délégation de la gestion d'un service public ;

7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Dans un souci d'efficacité et de réactivité de la communauté de communes, M. le Président propose d'utiliser la faculté prévue au Code Général des Collectivités Territoriales et demande aux membres de la communauté de communes de définir les limites de la délégation de pouvoir qu'ils souhaitent lui accorder.

Il est proposé au conseil communautaire de déléguer au Président :

<p>Délégations de portées générales</p>	<p>1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées ou non par les services publics intercommunaux ;</p> <p>2° Fixer les tarifs des droits prévus au profit de l'intercommunalité qui n'ont pas un caractère fiscal (<i>par exemple : abonnement aux cantines scolaires, crèches intercommunales, activités du contrat éducatif local, etc</i>) ;</p> <p>3° Procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;</p> <p>4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence préalable (conformément à l'article L2122-1 du CCP), ou en procédure adaptée (conformément à l'article L2123-1 du CCP) dont le montant est inférieur à 214 000 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget ;</p> <p>5° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution l'exécution et le règlement concernant la modification de marchés et accords-cadres qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 10% pour les catégories de fournitures et de services et de 15% pour la catégorie de travaux, lorsque les crédits sont prévus au budget, et sous réserve de ne pas dépasser les seuils de mise en concurrence.</p> <p>6° Décider de la conclusion et de la révision de baux de locaux et/ou terrains nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté de communes, pour une durée n'excédant pas douze ans et dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) s'il y a lieu ;</p> <p>7° Passer les contrats d'assurance ;</p> <p>8° Créer les régies comptables d'avance et/ou de recettes nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;</p> <p>9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;</p> <p>10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 40 000 euros et de procéder à leur vente au plus offrant ;</p>
--	--



	<p>11° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;</p> <p>12° Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle ;</p> <p>13° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules et/ou agents intercommunaux.</p> <p>14° Procéder aux recherches de financement et arrêter les plans de financement des opérations approuvées par le conseil communautaire.</p>
Délégation à l'aménagement de l'espace	<p>Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre des actions et opérations d'aménagement de l'espace d'intérêt communautaire, notamment à travers le plan pluriannuel pour la création d'itinéraires touristiques thématiques intercommunaux ; - Piloter l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et Schéma de secteur. - Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (NB : Opposition des communes à la majorité requise, transfert de compétence repoussé à 2020).
Délégation au Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une stratégie de promotion du tourisme et responsabilité de l'Office de tourisme Intercommunal. - Définir et mettre en œuvre la politique du commerce d'intérêt communautaire : signalétique / ORAC / Autres dynamiques partenariales sur le territoire. - Créer, aménager, entretenir et gérer les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
Délégation à la Gestion des milieux aquatiques et prévention du risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> - Piloter les études, travaux et autres opérations menées dans le cadre de la compétence GEMAPI. - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
Délégation à la Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre la politique intercommunale de collecte et traitement des déchets. - Assurer l'interface avec les organismes extérieurs et partenaires institutionnels concernés par la collecte et le traitement des déchets. - Suivre le fonctionnement du service public de collecte des déchets.
Délégation à la Politique du logement et du cadre de vie et à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'opération programmée d'amélioration de l'habitat ou tous autres dispositifs équivalents susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire. - Soutenir aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
Délégation à l'Action sociale d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Piloter des études, travaux ou opérations décidées dans le cadre de la compétence petite enfance (0-3ans). - Piloter des études, travaux ou opérations décidées dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse (3 ans et plus). - Suivre le service de fourniture et livraison de repas pour les cantines scolaires. - Suivre l'étude et réalisation d'une cuisine centrale intercommunale.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation de l'Intérieur



02A-242000503-20200630-DCC2020-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

Affichage : 01/07/2020



<p align="center">Délégation à la Politique de mutualisation de services</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC) - Suivre le Service commun de l'urbanisme. - Suivre le service voirie (Fauchage/Débroussaillage des talus par épareuse, curage des fossés par tractopelle sur chemins communaux revêtus). - Suivre et mettre en oeuvre d'autres dispositifs de mutualisation avec les communes membres et autres entités le cas échéant
<p align="center">Délégation aux stratégies de développement local et à la coopération</p>	<p>Porter et mettre en oeuvre de stratégies de développement local via la participation à des programmes régionaux, nationaux et européens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la stratégie Leader 2014 – 2020. - Préparer de la prochaine stratégie Leader. - Prospector les programmes européens potentiels. <p>Mettre en oeuvre une dynamique collaborative d'inventaire, de promotion et de transmission des savoir-faire traditionnels sur notre territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre le programme AMPARA
<p align="center">Délégation aux équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Piloter et mettre en oeuvre d'une étude de diagnostic et prospective relative aux besoins en équipements culturels et sportifs du territoire relevant d'un intérêt communautaire. - Piloter des études, travaux ou opérations décidées à la suite de cette étude.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

1° De déléguer au Président les pouvoirs listés dans le tableau ci-dessus.

3° De rappeler que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par délégation du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Le Président
Noël Dominique LIVRELLI

